

Le 19 août 2022

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS  
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

**N° DP 2022-296**

Lecture publique

Fourniture de documents sonores et audiovisuels  
à l'usage des Médiathèques  
de Roannais Agglomération

Avenants n°1 avec les sociétés  
GAM SAS

(Lot 1 « Disques compacts  
musicaux audio »)

et

BOOK'IN DIFFUSION SARL  
(Lot 2 « Livres audio »)

|                     |  |
|---------------------|--|
| Certifié exécutoire |  |
| Reçu en préfecture  |  |
| Publié              |  |

**Le Président de Roannais Agglomération,**

Vu l'article R.2194-7 du code de la commande publique portant sur les conditions de modifications non substantielles des marchés publics ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, plus particulièrement la compétence facultative « Lecture publique » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020, accordant au Président la délégation de pouvoir pour approuver et attribuer les avenants aux marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres, dont le montant est inférieur ou égal à 90 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature et le mode de passation, et qui font l'objet d'un contrat écrit définissant les obligations des parties ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020 donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant les accords-cadres mono-attributaires pour la fourniture de documents sonores et audiovisuels à l'usage des Médiathèques de Roannais Agglomération, attribués par délibération du Bureau communautaire du 12 novembre 2020 aux sociétés GAM SAS (Lot 1 « Disques compacts musicaux audio »), BOOK'IN DIFFUSION SARL (Lot 2 « Livres audio ») et ADAV (Lot 3 « DVD de fiction » et Lot 4 : « DVD documentaires ») ;

Considérant que ces accords-cadres avec montants minimums et montants maximums annuels ont été passés pour une durée d'1 an reconductible tacitement 2 fois sans excéder une durée totale de 3 ans ;

Considérant que suite au transfert de la compétence « Lecture Publique » de la Médiathèque du Coteau par délibération du Conseil communautaire du 16 décembre 2021, il convient d'ajouter son adresse de livraison au marché et de modifier certaines dispositions d'exécution ;

Considérant qu'il convient d'acter ces modifications non substantielles par voie d'avenant ;

**DECIDE**

- d'approuver les avenants n°1 aux accords-cadres mono-attributaires de fourniture de documents sonores et audiovisuels à l'usage des Médiathèques de Roannais Agglomération, avec les sociétés GAM SAS (Lot 1 « Disques compacts musicaux audio ») et BOOK'IN DIFFUSION SARL (Lot 2 « Livres audio ») ;
- de préciser que ces avenants n'ont pas d'incidence financière.

*Par délégation du conseil communautaire,  
Pour le Président et par subdélégation,*

**Jacques TRONCY**

Vice-Président délégué aux Finances  
et aux Achats publics